

FONDS DES BOURSES DE RECONNAISSANCE –MAJELLA-ST-PIERRE

Définition

Les bourses de reconnaissance Majella-St-Pierre sont attribuées à des jeunes qui se sont particulièrement démarqués dans une activité artistique, culturelle ou sportive tout en ayant obtenu des résultats académiques plus que satisfaisants.

Les organismes des secteurs sportif et culturel ciblés par la CAFOL peuvent soumettre la candidature de l'un de leurs membres.

Critères d'analyse

Tout dossier de candidature soumis au Fonds des Bourses de reconnaissance Majella-St-Pierre sera considéré principalement sur les critères suivants :

- La lettre de présentation du conseil d'administration
- L'effort, la persévérance et la passion démontrée
- La progression, la performance, le niveau atteint (s'il y lieu)
- L'esprit d'équipe et leadership
- L'aspect académique
- L'implication et bénévolat
- Tout autre élément qui mérite d'être signalé
- La justification du candidat

La bourse octroyée, égale pour tous les candidats, est de 500 \$.

C'est sur la valeur des candidatures et de leur présentation que les lauréats seront choisis.

Un(e) même candidat(e) ne peut être présenté(e) plus d'une fois,
sauf si une candidature antérieure n'avait pas été retenue.

Notes :

- S'assurer que le (la) candidat(e) a sa résidence permanente sur le territoire de la ville de Lévis depuis au moins un an et est âgé (e) entre 12 et 18 ans.
- Fournir un extrait de la résolution du conseil d'administration qui présente un (e) candidat et fournir une justification convaincante de son choix selon les critères établis.
- Compléter le formulaire approprié.
- Vérifier que les personnes ressources identifiées au formulaire de présentation **ont dûment signé** leurs témoignages, tout comme le candidat ou la candidate;
- Faire en sorte qu'une copie du relevé des notes académiques de l'année précédente et une autre copie de celui de l'année en cours **soient annexées**.

Date limite du dépôt de la demande : ~~15 janvier~~ reportée au 20 février